

PROTOCOLE D'ENTENTE

ENTRE
LE GIFEN
ET
L'ASSOCIATION NUCLÉAIRE CANADIENNE

Le présent Protocole d'entente [« PE »] établi ce **1^{er} décembre 2021** entre le GIFEN et l'Association nucléaire canadienne [« ANC »] (appelés collectivement les « Parties ») constitue un accord volontaire entre les Parties, lequel vise à renforcer leur collaboration et en conséquence, à faire progresser le développement, la mise en application et le déploiement de l'énergie nucléaire de sorte que les objectifs en matière de changements climatiques soient atteints.

I. LES PARTIES

Le **GIFEN** (le Groupement des Industriels Français de l'Énergie Nucléaire) réunit toute la filière nucléaire française et la représente en un seul syndicat professionnel pour mettre en œuvre des contrats sectoriels avec le gouvernement français. Le GIFEN soutient et promeut l'ensemble des compétences relatives à la chaîne de production d'énergie nucléaire en France comme à l'étranger, englobant toutes les gammes d'activités touchant l'innovation, la production d'électricité nucléaire, et la gestion du cycle du combustible.

L'**ANC** (l'Association nucléaire canadienne) se fait le porte-parole de l'industrie nucléaire au Canada. De concert avec ses membres et toutes les communautés d'intérêts, l'ANC fait valoir l'industrie à l'échelle nationale et internationale, collabore avec les gouvernements sur les politiques touchant le secteur et s'emploie à mieux faire connaître l'importance que représente la technologie nucléaire pour l'environnement, l'économie et le quotidien des Canadiens.

II. MESURES PRISES PAR LES PARTIES

Les parties conviennent de :

- o Soutenir et défendre le rôle essentiel que jouent les technologies nucléaires actuelles et nouvelles dans l'atteinte des objectifs fixés pour relever le défi posé par le climat à l'échelle mondiale.
- o Appuyer le recours continu à l'énergie nucléaire sécuritaire et fiable, en vue de favoriser la production d'énergie propre et ainsi respecter les objectifs de lutte contre les changements climatiques.
- o Contribuer aux innovations nucléaires en vue de soutenir les réacteurs en exploitation, les technologies de pointe et les technologies complémentaires, lesquelles profitent à l'industrie médicale ainsi qu'à l'environnement.
- o Promouvoir et échanger des renseignements concernant l'industrie nucléaire, les déchets de combustible nucléaire et les initiatives d'acceptabilité sociale.
- o Diffuser l'information relative aux annonces et aux messages d'intérêt, qu'il s'agisse de communications, de décisions ou de politiques gouvernementales.
- o Resserrer davantage nos liens professionnels par l'entremise de notre participation aux événements de l'industrie, ainsi qu'en communiquant régulièrement pour nous inviter à assister à la conférence annuelle de chaque organisation.
- o Appuyer la coopération, de même que l'échange de renseignements entre les industries nucléaires de la France et du Canada, ce qui pourrait contribuer à une sensibilisation accrue et à un appui envers l'industrie nucléaire, ainsi qu'à des possibilités concrètes en lien avec la chaîne d'approvisionnement.
- o Encourager les rencontres des industries nucléaires du Canada et de la France par l'intermédiaire d'un organisme dédié, tel qu'une plateforme collaborative, afin de : promouvoir les groupes de travail mixte pour les chaînes d'approvisionnement; faciliter la mobilisation des chaînes d'approvisionnement, le partage de connaissances et le renforcement des capacités des membres; ainsi qu'améliorer la compréhension des marchés, que ce soit au Canada, en France ou dans des marchés tiers.
- o Inciter nos gouvernements respectifs (au Canada et en France) ainsi que les organismes internationaux à intégrer le nucléaire à titre de technologie énergétique propre, et ce, en vue d'atteindre les objectifs de lutte contre les changements climatiques. Et en ce sens, il convient de préconiser de façon plus explicite et importante l'inclusion de l'énergie nucléaire au sein des politiques énergétiques et environnementales de la France et du Canada.
- o Favoriser l'ajout des technologies nucléaires comme sujet primordial lors d'échanges bilatéraux Canada-France ainsi que dans les forums multilatéraux.

III. CONSÉQUENCE JURIDIQUE ET DISSOCIABILITÉ

Le PE ne crée aucune relation juridique ou contraignante entre les Parties concernées.

IV. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

En cas de désaccord en vertu du présent PE, les Parties ont l'intention de négocier de façon à régler le désaccord en toute bonne foi. Aucun des termes précédemment mentionnés ne peut engendrer une réclamation assujettie à la compétence de l'appareil judiciaire de l'une ou l'autre des Parties.

V. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE ET RÉSILIATION

Date d'entrée en vigueur. Le présent PE prend effet à la date de signature par les deux Parties.

Modification. Le présent PE peut être modifié avec le consentement écrit de toutes les parties concernées.

Résiliation. Le présent PE peut être résilié sans motif déterminé sur avis écrit des Parties, ou par un préavis écrit de 30 jours adressé à l'autre Partie non résiliante.

VI. PERSONNES-RESSOURCES DÉSIGNÉES

Les personnes-ressources désignées pour ce PE sont :

POUR LE COMPTE DU GIFEN

Cecile Arbouille

Déléguée générale

Groupement des Industriels Français de

l'Énergie Nucléaire

5 rue de Rome, 3e Et.

Paris 8 - France

cecile.arbouille@gifen.fr

POUR LE COMPTE DE L'ANC

George Christidis

Vice-président des relations
gouvernementales et des
affaires internationales

Association nucléaire
canadienne

1500-275, rue Slater, Ottawa, ON
K1P 5H9

georgec@cna.ca

EN FOI DE QUOI, les Parties en cause ont fait signer le présent PE par leurs représentants dûment autorisés.

POUR LE COMPTE DU GIFEN

Xavier Ursat

Président

France Nuclear Industry Association

5 rue de Rome

Paris 08 – France

xavier.ursat@edf.fr

POUR LE COMPTE DE L'ANC

John Gorman

Président et chef de la direction

Association nucléaire
canadienne

1500-275, rue Slater, Ottawa, ON
K1P 5H9

gormanj@cna.ca

Signature

Signature

Date

Date

Annexe

Vous trouverez ci-dessous des activités pouvant être entreprises dans le cadre d'initiatives collaboratives qui correspondent aux objectifs convenus d'un commun accord entre l'ANC et GIFEN. Il s'agit notamment de :

- I. Mettre au point des initiatives concertées en matière de recherches et de politiques, lesquelles soutiennent le nucléaire à titre de technologie énergétique propre visant à réaliser les objectifs de lutte contre les changements climatiques.
- II. Établir des initiatives de relations gouvernementales qui soutiendront les activités de chaque organisation. Cela implique que le GIFEN et l'ANC nouent le dialogue avec les parlementaires et les représentants gouvernementaux qui interviennent dans les relations entre le Canada et la France, ainsi qu'avec les responsables des portefeuilles de l'énergie et de l'environnement. Il s'agirait notamment de favoriser les activités interparlementaires entre le Canada et la France, de même que les séances d'information.
- III. Définir et mettre en œuvre des initiatives mixtes en matière de communication et de mobilisation des intervenants dans le cadre desquelles le GIFEN et l'ANC pourraient collaborer en vue de promouvoir le nucléaire comme source énergétique propre, et par le fait même, atteindre les objectifs de lutte aux changements climatiques. Il s'agirait notamment de collaborer à l'occasion de divers événements, comme lors des réunions liées à la Conférence ministérielle sur l'énergie propre (CEM) et d'autres activités.
- IV. Travailler de manière coordonnée sur des questions d'intérêt mutuel, notamment la finance durable (taxonomie) ainsi que les initiatives stratégiques environnementales ou énergétiques, de façon à appuyer les efforts déployés par chaque organisation et ainsi faire valoir les intérêts de l'industrie nucléaire.